

*République Française*  
*Département : LOZERE*  
*Arrondissement : Mende*  
**PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE**

Séance du lundi 16 octobre 2023

Délibération N° DE\_005\_2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	12	12
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize octobre deux mille vingt-trois, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Lionel BOUNIOL, Madame Eve BREZET, Monsieur Jean-Noel BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Francis SARTRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Bernard BASTIDE, Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Monsieur Jérémy PIC, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Christine HUGON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Election d'une commission d'appel d'offres permanente**

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de l'élaboration du SCOT, des études seront potentiellement externalisées et susceptibles d'être soumises aux procédures formalisées de marchés public.

A cet effet, Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de constituer une commission d'appel d'offres.

Une commission d'appel d'offres est un organe obligatoire dans les procédures formalisées de

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/10/2023 048-200078343-DE_005_2023-DE

facultatif dans les procédures adaptées. Elle remplit plusieurs fonctions :

- en cas d'intervention obligatoire :
  - analyser les candidatures et les offres des entreprises ;
  - attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- en cas d'intervention facultative : donner son avis sur le choix du ou des candidats

Les commissions d'appel d'offres peuvent avoir un caractère permanent, afin d'éviter la désignation d'une commission pour chaque marché public passé selon une procédure formalisée.

Monsieur le Président propose de donner à cette commission d'appel d'offres un caractère permanent.

Il rappelle qu'en application de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, sa composition est la suivante :

- La personne habilitée à signer les marchés publics concernés, soit le Président du, Président de la commission, ou son représentant à désigner par arrêté du Président ;
- Cinq membres titulaires, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Cinq membres suppléants, élus dans les mêmes conditions, étant précisé que le remplacement d'un membre titulaire sera pourvu par le premier suppléant inscrit sur la liste présentée par la même formation que le titulaire absent.

Peuvent également participer à la commission d'appel d'offres, avec voix consultatives (article L.1411-5 du CGCT) :

Sur invitation du Président de la commission d'appel d'offres	Le comptable de la collectivité
	Un représentant du ministre chargé de la concurrence
Par désignation du Président de la commission d'appel d'offres	Des personnalités, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché
	Un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré le Comité Syndical décide :

- De constituer une commission d'appel d'offres ayant un caractère permanent,
- De procéder à l'élection des membres de cette commission,

**Sont candidats :**

**TITULAIRES :**

- Jean-Claude SALEIL
- Eve BREZET
- Gilbert GIRMA
- Christine HUGON

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/10/2023 048-200078343-DE_005_2023-DE

- Jean-Noël BRUGERON

SUPPLEANTS :

- Thomas PIGNIDE
- Noël LAFOURCADE
- Alain ASTRUC
- Lionel BOUNIOL
- Francis SARTRE

Il est procédé au vote :

- Nombre de votants :13
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Ont obtenu : 13 voix

Sont élu(e)s membres de la Commission d'Appel d'Offres :

TITULAIRES :

- Jean-Claude SALEIL
- Eve BREZET
- Gilbert GIRMA
- Christine HUGON
- Jean-Noël BRUGERON

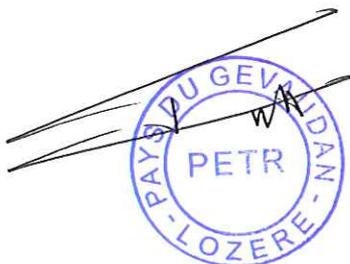
SUPPLEANTS :

- Thomas PIGNIDE
- Noël LAFOURCADE
- Alain ASTRUC
- Lionel BOUNIOL
- Francis SARTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER  
Président de séance

Madame Christine HUGON  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

RF  
Préfecture

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 25/10/2023  
048-200078343-DE\_005\_2023-DE